



SÉANCE DU 11 AVRIL 2024

Présents : Monsieur Emmanuel HANON, Président ; Mesdames Joëlle BAYLE-LASSERRE, Madeleine BERGEZ CASALOU, Nathalie FABRE, Madeleine PICHAUREAU , Messieurs Bernard DEFRANCE, Marc DESPLAT, Philippe ETCHEBERTS, Jean-Claude GAHAT, Jean-Louis GROUSSET, Michel POUQUET.

Absent excusé : Messieurs Bernard CAZENAVE, Jacques LABORDE, Stéphane PINARD, Guy PIOVESANA, Christian WILS.

Ont donné pouvoir : Madame Pierrette DOMBLIDES à Madame Nathalie FABRE.

24 - 20 SERVICE D'AIDE À DOMICILE : SUBVENTION DES COMMUNES CONVENTIONNÉES POUR 2023

Certaines communes voisines d'Orthez ont souhaité conclure une convention afin de proposer à leurs habitants les interventions de notre service d'aide à domicile. Elles participent aux frais de fonctionnement du service au prorata des heures effectuées sur leurs territoires respectifs. Le montant de cette participation est fixé par délibération du Conseil d'Administration du CCAS d'Orthez.

Pour 2023, 5 communes sont concernées : BONNUT, CASTETIS, PUYOO, SAINT BOES, SALLESPISSÉ,

Les résultats comptables ont été approuvés par le Conseil d'Administration le 11 avril 2024.

Compte tenu du résultat constaté dans le compte de gestion et le compte administratif du budget annexe, la subvention 2023 est calculée ainsi :

- participation totale constatée au compte administratif 2023 du budget annexe = 207 812,30 €
- nombre d'heures réalisées 2023 : 29 565,13 heures
- participation horaire 2023 = 207 812,30 € / 29 565,13 heures = 7,03 €

Ces participations seront inscrites au budget annexe du service d'aide à domicile au chapitre 018 / compte 7488. Les communes prendront des délibérations concordantes.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de facturer la participation totale pour 2023. La répartition entre les communes se répartit ainsi :

COMMUNES	HEURES 2023	PARTICIPATION 2023
BONNUT	2 292,84	16 116,29 €
CASTETIS	657,46	4 621,26 €
PUYOO	965,41	6 785,83 €
ORTHEZ	24 030,87	168 912,17 €
SALLESPISSÉ	1 310,87	9 214,06 €
ST BOES	307,68	2 162,67 €
TOTAL	29 565,13	207 812,30 €

Ainsi fait et délibéré à Orthez, le 11 avril 2024

Joëlle Bayle-Lasserre
Vice-Présidente du CCAS



Le Maire d'Orthez
Président du CCAS
Emmanuel HANON